

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 120 Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces (93 Saint-Ouen).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces (93 Saint-Ouen) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 22.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement, est attribuée à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces, 80, avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen, pour l'organisation de la 12e édition du Festival Jazz Musette des Puces en 2016. SIMPA 21061 - 2016_06197.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 22.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

